

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, à sa session régulière tenue le 4 décembre 2017

RÉSOLUTION 2017-216

AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LES SERVICES INCENDIE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAMONAGE ET INSPECTION CHEMINÉE ET LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE.

Avis de motion est donné par Monsieur Ghislain Vignola pour le règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, de la sûreté du Québec, le service incendie ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et égouts, de la collecte des matières résiduelles, ramonage et inspection cheminée et la vidange de fosse septique.

15 JANVIER 2018 à 19h45

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 14 DÉCEMBRE 2017.

TAMMY CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de secrétaire-trésorière ou greffier de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00 le 14 DÉCEMBRE 2017.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 14 DÉCEMBRE 2017

Directrice générale et secrétaire trésorière, greffier